

autochtones pensaient que dans tout projet concernant des questions relatives aux droits de l'homme, à l'autogestion ou à l'autonomie, il fallait prévoir le droit de discuter du droit à l'autodétermination. Un projet important consisterait à organiser, en 1993, un séminaire sur l'autodétermination. Quelques orateurs estimaient que le respect des droits de l'homme devait être contrôlé par des organes indépendants - par exemple par des membres du Groupe de travail sur les populations autochtones - lorsque les peuples autochtones étaient touchés par des conflits et qu'ils subissaient le contrôle de l'armée.

43. Les participants ont demandé à maintes reprises que les connaissances et les techniques ancestrales des autochtones soient respectées et ont exprimé leur préoccupation devant le fait que leurs systèmes d'enseignement et leurs modèles d'organisation étaient négligés, alors que des méthodes étrangères leur étaient imposées. Ils avaient une foule de connaissances sur l'écologie et l'environnement; tout ce qu'ils demandaient c'étaient des renseignements sur la commercialisation de leurs produits afin de parvenir à l'indépendance économique.

44. Des représentants autochtones ont recommandé à plusieurs reprises que le rôle et l'avenir du Groupe de travail sur les populations autochtones soient examinés en 1993 ainsi que les prochaines étapes possibles de l'élaboration du projet de déclaration universelle sur les droits des peuples autochtones. Il fallait faire connaître le plus largement possible les travaux du Groupe de travail aux peuples autochtones et disposer d'un mécanisme permettant de faire régulièrement rapport sur la situation de ces derniers.

45. La manière dont les autochtones étaient traités dans divers systèmes juridiques et dans les tribunaux où on ne parlait pas leur langue posait aussi un problème. Il était indispensable de veiller à ce que les peuples autochtones soient au courant de leurs droits et à ce que les renseignements relatifs aux droits de l'homme soient disponibles dans les langues autochtones. La surveillance des droits de l'homme dans le monde était jugée cruciale pour les peuples autochtones. Les gouvernements et l'ONU devraient tout mettre en oeuvre pour que les instruments relatifs aux droits de l'homme soient ratifiés.

46. Le représentant de l'Organisation mondiale de la santé a dit que l'OMS apportait son soutien à l'Année et que les efforts destinés à faire face aux besoins des peuples autochtones seraient intensifiés. Les programmes de l'OMS relatifs à la médecine traditionnelle, à l'abus de certaines substances, à la formation des agents sanitaires et à l'hygiène étaient d'une importance particulière pour les peuples autochtones. Une réunion serait organisée pour étudier la contribution de l'Organisation mondiale de la santé à l'Année.

47. Le représentant d'une organisation non gouvernementale a invité l'OMS à participer plus activement, pendant l'Année, à la mise au point de projets en faveur des peuples autochtones. Les principes et les thèmes fondamentaux de l'initiative "Santé pour tous d'ici l'an 2000" étaient conformes aux préoccupations et aux aspirations des peuples autochtones et l'OMS et les peuples autochtones devraient donc en tenir compte lorsqu'ils fixaient les objectifs de leurs projets dans le domaine sanitaire.